



VISITE SUR SITE

28 mars 2019

Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux - Arbois



Métropole Aix Marseille Provence
Pays d'Aix en Provence - CT2

Smart Waste - LIFE Integrated Project 2016

Les Chiffres

- Le site est ouvert à la fin des **années 50**, rattaché à la ville d'Aix-en-Provence il est alors à l'état de décharge de déchets. **Janvier 1994** transfert à la Communauté du Pays d'Aix et ouverture du **1er casier au 1er Janvier 1997**. Le site a une vocation de stockage et traitement des déchets non dangereux.
- **150 000 Tonnes/an** de déchets ultimes.
- **60 Hectares** soit 60 terrains de football (30 Ha. ancienne décharge / 30 Ha. ISDND).
- **Fin de l'activité** optimisée prévue **2023**.



La nature des déchets acceptés



Le site ne reçoit que des déchets non dangereux ayant fait l'objet d'un tri ou d'une valorisation préalable. Afin de répondre à cette exigence, le territoire du Pays d'Aix a maillé son territoire de dispositifs de collecte sélective en porte à porte ou en déchèterie permettant :

- De séparer les matières valorisables contenues dans les Emballages Ménagers Recyclables après opérations de tri dans un Centre Agréé ;
- De composter les végétaux sur des installations de valorisation ;
- Et plus généralement de séparer les matières afin de les envoyer en filière de valorisation ad-hoc (ferrailles, cartons, D3E...)



L'enfouissement

Les déchets résiduels, dits ultimes, sont traités par enfouissement dans une unité agréée et conçue pour réceptionner ce type de déchets, appelée **Installation de Stockage de Déchets non Dangereux (ISDnD)**.

Les déchets de la métropole sont acheminés vers **cinq sites d'élimination**, l'installation de l'Arbois est l'exutoire privilégié des déchets du Pays d'Aix - 85 % d'entre eux y sont traités.

Les déchets y sont **stockés dans des casiers étanches** afin d'éviter une pollution des sols dû à l'infiltration d'eau souillée au contact des déchets.

Afin de s'assurer que les déchets qui sont apportés sont bien autorisés, **tous les camions entrants sont contrôlés** depuis leur arrivée sur le site jusqu'à l'opération de dépotage dans le casier. Les opérateurs vérifient les quantités apportées, la nature des apports ou encore leur non radioactivité.

Le site est constitué de trois bassins de stockage.

L'exploitation de cette installation de classe II, certifiée ISO 14001, a débuté en 1997, le site est actuellement **autorisé à traiter 180 000 tonnes de déchets par an**.

La valorisation du Biogaz

Une fois les déchets stockés, des bactéries dites anaérobies trouvent un terrain propice à leur développement (absence d'oxygène, présence d'un substrat favorable...) et dégradent la matière organique des déchets.

Cette fermentation génère un sous-produit essentiel appelé biogaz, bien que ce gaz pauvre en méthane, il présente un potentiel énergétique intéressant.

Le Biogaz du site est récupéré via un réseau de puits et de drains, pour être ensuite **acheminé vers une unité de valorisation**.

Ce gaz sert à faire fonctionner trois groupes électrogènes qui permettent de produire de l'électricité qui sera ré-injectée sur le réseau ErDF. Le site de l'Arbois produit une quantité d'électricité verte correspondant à la **consommation d'une population de 12 000 habitants**.

